

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Philippe Pichet, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité,

**QUE** conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 10, rue Louis-Charles-Panet ;

**QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

- Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 17 h
- Vendredi de 8 h à midi

Avis donné à Sainte-Mélanie, ce 23<sup>e</sup> jour de février 2026.



**Philippe Pichet**  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Philippe Pichet, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca) et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 23 février 2026, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour de février 2026.



**Philippe Pichet**  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim